

Paris, le 28 novembre 2006

Réunion d'information du Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz aux Tremplins Téliorama

Dans le but de mieux se faire connaître d'un nombre croissant d'interlocuteurs, le **CNV** sera présent les **9 et 10 décembre** prochains, au **Palais des Congrès de Paris**, à l'occasion des **Tremplins Téliorama**, salon des formations artistiques et culturelles, en partenariat avec le ministère de la culture et de la communication.

Le CNV tiendra un stand d'information de 12h00 à 20h00 le samedi 9 décembre et de 9h00 à 18h00 le dimanche 10 décembre.

Le CNV proposera également une **rencontre d'information et d'échange** le samedi à 14h00 et le dimanche à 16h15 avec pour thème : « **CNV : statut, organisation et missions** ».

Dans ce cadre, le samedi après midi, **Marc Slyper** administrateur et président de commission au CNV se joindra aux équipes du CNV. Le dimanche après-midi, **Colette Chardon**, administratrice au CNV, directrice du centre de ressource du CNV et déléguée générale du Prodiss rejoindra également les équipes du CNV.

Le déroulement de cette rencontre sera composé d'une présentation vidéo, suivie d'une séance de questions/réponses sur les diverses facettes des activités et du fonctionnement du CNV : perception de la taxe sur les spectacles de variétés, licences d'entrepreneurs de spectacles et affiliation au CNV, mécanismes d'aides du CNV en faveur des salles (activité et équipement), des festivals, des tournées, assistance à maîtrise d'ouvrage, aides à la promotion des spectacles, activité « ressources » du CNV,...

Inscription gratuite pour participer au salon :

<http://www.lestremplins-telerama.fr>

Le Centre National de la Chanson, des Variétés et du Jazz (CNV) est un établissement public industriel et commercial, sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, regroupant l'Etat, les organisations professionnelles du spectacle et les collectivités territoriales. Il a pour mission le soutien au spectacle vivant dans le secteur des variétés et des musiques actuelles à partir des fonds collectés par la perception de la taxe fiscale sur les spectacles de variétés. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2005, près de 12,5 millions d'euros de taxe ont été collectés au titre des représentations ayant eu lieu en 2005. Ils ont permis d'aider plus de 730 projets, pour un montant dépassant les 11,3 millions d'euros. Le CNV compte aujourd'hui près de 1 200 entreprises de spectacles affiliées.

Pour plus d'informations :

Service communication : Frédéric Rosenthal : 01 56 69 11 40
frederic.rosenthal@cnv.fr / fax : 01 53 75 42 61 / <http://www.cnv.fr>